

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2797

19 novembre 2012

SOMMAIRE

ABP LUX S.A	Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.
Actaris Capital134232	
Agave S.A	GPO Advisory (Lux) S.à r.l
Carbon IV S.à r.l	Groupe Omega Assurances & Finance S.à
City Healthcare S.à r.l134250	r.l134256
Cross Commodity Long/Short Fund134216	Groupe Wagner Luxembourg SA 134245
CVM SPF S.A	G-Six-G, SA SPF134215
De Agostini Communications S.A 134218	Guardian Project Finance S.à r.l 134246
Enosis S.A SPF	Guardian Project Finance S.à r.l134245
Etablissement Joseph BALTHASAR134241	Julius Baer Multiselect I
Ethna-AKTIV E	KBC Money
Ficus S.A	Kisling Investment S.A134213
FMC Promotions S.à r.l	Luxury Brand Development S.A134215
Fondiam S.A	Majen s.àr.l
Fundmar S.A	Major Lux s.à r.l
Gac Lux S.à r.l	M & F Promotions S.à r.l
Gaia Property Investments 1 S.à r.l 134235	Moorea Fund
Gaia Property Investments 2 S.à r.l 134242	Nova Deuxième S.A
GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l	Opuntia-Web s.à r.l
GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l	Orlan Invest S.A
Get International S.A	Platinium Investments S.A134245
Glencove S.à r.l	PTL Holdings Luxembourg Sarl134256
Goldbell	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco
Goodman Leipzig Logistics (Lux) S.à r.l.	S.à r.l
134237	RBS International Funding S.à r.l134249
Goodman Management Holdings (Lux) S.à	Servigest SA
r.l	Sterwen S.A
Goodman Management Holdings (Lux) S.à	Taylor Wimpey S.à r.l
r.l	Utopia S.A
Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l 134244	



Sterwen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.796.

Le conseil d'administration de la société STERWEN sa (RCS Lux B49796) convoque ses actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui sera tenue le 13 décembre 2012 à 20h au siège social

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du commissaire au compte
- 2. Approbation des comptes annuels de l'année 2011
- 3. et de l'affectation du résultat pour l'année 2011
- 4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire au compte
- 5. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012148079/16.

Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.687.

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du notaire Maître Karine REUTER, établie à L-4719 Pétange, 4, Rue Charlotte, le 7 décembre 2012 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats pour les exercices 2005 à 2011.
- 2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3. Divers.

Ordre du jour extraordinaire délibérant dans les conditions de l'article 67-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales:

- 1. Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur.
- 2 Divers

Les actions sont à déposer à l'adresse du notaire Maître Karine REUTER au plus tard trois jours francs avant la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 10 novembre 2012.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012148607/21.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

Die AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multiselect I wird in der 3 Rue Nicolas Welter, L-2740 Luxemburg am 7. Dezember 2012, um 10:30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

Einziger Punkt der Tagesordnung: Neufassung der Statuten

Redaktionelle, sprachliche sowie gesetzlich erforderliche Anpassungen der Statuten der Gesellschaft sowie im Wesentlichen die nachfolgend beschriebenen Änderungen:

Gegenstand Artikel 3:

- Bezugnahme auf die geänderte gesetzliche Grundlage, das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen in gemeinsamen Anlage ("Gesetz von 2010")
- Anpassung des Verweises von Teil II auf Teil I des Gesetzes von 2010

Gesellschaftskapital Artikel 5:



- Einfügung einer Klarstellung der Berechnungsgrundlage des gesetzlichen Mindestkapitals der Gesellschaft als gesetzliche Folge der Änderung betreffend die neu geschaffene Möglichkeit der Investition von Subfonds der Gesellschaft in andere Subfonds der Gesellschaft
- Änderung der Währung des Mindestkapitals von EUR in CHF

Inhaber- und Namensanteile Artikel 6:

- Wegfall der Möglichkeit Inhaberanteile auszugeben

Einladungen Artikel 12:

- Einfügung eines Stichtags zur Feststellung der Beschlussfähigkeit und Mehrheitserfordernisse bei einer Generalversammlung
- Erweiterung der Aktionärsrechte betr. die Einberufung einer Generalversammlung sowie die Aufnahme von Tagesordnungspunkten

Interne Organisation des Verwaltungsrates Artikel 14:

- Neuregelung betreffend die Beschlussfähigkeit
- Einschränkung der Übertragung von Kompetenzen durch den Verwaltungsrat
- Wegfall der Notwendigkeit der Einwilligung der Generalversammlung zur Übertragung der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates

Festlegung der Anlagepolitik Artikel 16:

- Die Anlagepolitik, welche bisher darauf ausgerichtet war, hauptsächlich Anlagen in Anteile von anderen Organismen für gemeinsame Anlagen zu tätigen, wurde angepasst und neu kann zusätzlich in folgende Instrumente investieren:
- In Wertpapiere und Geldmarktinstrumente gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- In Wertpapiere und Geldmarktinstrumente aus Neuemissionen gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- In Anteile von zugelassenen Organismen für Gemeinsame Anlagen in Wertpapier und/oder in andere Organismen für Gemeinsame Anlagen gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- In Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens zwölf Monaten bei qualifizierten Kreditinstituten gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- In Geldmarktinstrumente gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- In Derivate gemäss den im Allgemeinen Teil des Rechtsprospektes beschriebenen Bedingungen
- Aufnahme der Möglichkeit Subfunds als "Feeder-Fonds" gem. Kapitel 9 des Gesetzes von 2010 aufzulegen, sofern auch im Prospekt zugelassen
- Aufnahme der Möglichkeit der Investition von Subfonds der Gesellschaft in andere Subfonds der Gesellschaft **Pooling und "Co-Management" Artikel 17:**
- Aufnahme der Bestimmung zum Pooling und Co-Management

Unvereinbarkeitsbestimmungen Artikel 18:

- Aufnahme der Nichtanwendung der Bestimmungen bei Vorliegen üblicher Geschäftsbedingungen im Rahmen der alltäglichen Geschäftsführung

Vertretung Artikel 20:

- Einfügung der Möglichkeit, Vertretungsmacht an Einzelpersonen auch für Geschäftsbereiche zu erteilen

Rücknahme und Umtausch von Anteilen Artikel 22

Rücknahme:

- Neuformulierung der Bedingungen, wie Anträge auf Rücknahme und Umtausch durch den Verwaltungsrat befristet aufgeschoben werden dürfen. Die genaue Beschreibung dieser Bedingungen erfolgt neu im Rechtsprospekt.
- Einfügung der Möglichkeit von den Statuten abweichende Modalitäten der Zahlung des Rücknahmepreises im Rechtsprospekt zu regeln
- Verlagerung der Regelung über die Höhe einer Rücknahmegebühr in den Rechtsprospekt

Liquidation:

- Änderung der Bedingungen, unter denen ein Subfonds liquidiert werden kann

Verschmelzung:

- Erweiterung der Möglichkeiten einer Verschmelzung aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats als Folge und im Rahmen der neuen gesetzlichen Regelungen
- Bestimmung betr. die Beschlussfähigkeit und Mehrheitserfordernisse bei einer Generalversammlung, die über die Auflösung der Gesellschaft als Folge einer oder mehrerer Verschmelzungen von Subfonds beschließt

Bewertungen und Aussetzungen von Bewertungen Artikel 23:

- Einfügung der Möglichkeit Bewertungstage abweichend von den Statuten im Rechtsprospekt zu regeln
- Erweiterung der Möglichkeit Bewertungen von Subfonds ausnahmsweise auszusetzen Bewertungsvorschriften Artikel 24:
- (A) Aktiva: Einfügung einer Regelung betr. die Bewertung von OGA, die auch als ETF qualifizieren
- (B) Verbindlichkeiten: Ausdrückliche Erwähnung der Anlageverwalter als Empfänger von Gebühren und Dienstleister der Gesellschaft

Verkaufspreis und Rücknahmepreis Artikel 26:



- Verlagerung der Regelung über die Höhe einer Verkaufsgebühr in den Rechtsprospekt
- Einfügung der Möglichkeit von den Statuten abweichende Modalitäten der Zahlung des Verkaufspreises im Rechtsprospekt zu regeln

Namensgebung der Gesellschaft Artikel 29:

- Klarstellung betreffend einen bestehenden Lizenzvertrag

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung ein Quorum von 50% aller im Umlauf befindlichen Aktien verlangt wird und dass die Beschlüsse durch eine 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Sollte dieses Quorum in dieser ersten außerordentlichen Generalversammlung nicht erreicht werden, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung mit gleicher Tagesordnung einberufen.

Ein Entwurf der angepassten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen oder auf Anfrage zugesandt werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 30. November 2012 bei Julius Baer Multiselect I, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/2460-3331) anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012149362/755/95.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.254.090,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi, le 3 décembre 2012 à 14.30 heures au siège social de la société, 45, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social et par conséquent de l'article 4, paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - «La société a pour objet de réaliser, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers ou en coopération avec d'autres, l'achat, la vente, la distribution, la location, l'exploitation et la production de films cinématographiques, de vidéogrammes et de matériel audiovisuel en général, l'aménagement et l'exploitation de centres de loisirs, de centres culturels, de salles de cinéma et de conférence pour manifestations cinématographiques, culturelles, touristiques et autres, y compris toutes sortes de promotions, notamment publicitaires, qui s'y rattachent dans le sens le plus large, la représentation de firmes de l'industrie audiovisuelle, la création, l'acquisition, l'exploitation et la cession de magasins ayant un rapport avec le délassement et les loisirs, l'exploitation de débits de boissons et de restauration, l'exploitation de parkings ainsi que toutes autres prestations de services ou autres opérations commerciales, financières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»
- 2. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 «La société est administrée par un conseil composé de six membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme d'un an par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive. Le remplaçant termine le mandat de son prédécesseur.»
- 3. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - «Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.
 - Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an sur la convocation du Président.
 - Il se réunit également sur la demande de deux administrateurs au moins.
 - Les convocations sont valablement effectuées par lettre, courrier électronique ou télécopie.
 - Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'Administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilite à prendre part au vote.
 - Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.



Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou courrier électronique un autre administrateur pour le représenter, sans que celui-ci ne puisse représenter plus de deux de ses collègues.

Pour déterminer ce quorum, il est fait abstraction des administrateurs qui ne peuvent pas prendre part à la délibération et au vote en raison d'une contrariété d'intérêts.

Lorsque à une séance, le Conseil ne s'est pas trouvé en nombre, il peut dans une seconde réunion tenue sur seconde convocation au plus tôt après 7 jours et au plus tard dans la quinzaine, délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour de la précédente séance, quel que soit le nombre des membres présents. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, téléfax ou par courrier électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

- 4. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.
 - En cas de partage des voix, la voix du Président ne sera pas prépondérante.»
- 5. Ajout d'un nouvel article 17 dans les statuts qui aura la teneur suivante: «Les décisions prises par l'assemblée générale devront rassembler une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, sauf majorité plus stricte prévue par la loi.
- 6. Modification de l'actuel article 17, paragraphe 1 pour lui donner la teneur suivante: «Les actions au porteur ne donnent droit au vote que si elles ont été déposées entre les mains et aux endroits indiqués dans les convocations au moins cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée.» et renumérotation de cet article.
- 7. Renumérotation de l'actuel article 18 jusqu'à l'actuel article 21, qui deviennent les articles 19 à 22 des statuts.
- 8 Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 17 des statuts, déposer leurs titres au porteur pour lundi, le 26 novembre 2012 au plus tard, auprès de la BIL à Luxembourg. Les actionnaires nominatifs doivent également s'annoncer par écrit endéans le même délai.

Les actionnaires peuvent se faire représenter, dans les conditions déterminées par l'article 17 des statuts, par une autre personne ayant elle aussi un droit de vote, en déposant la procuration correspondante au siège social pour lundi, le 26 novembre 2012 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration

Nico SIMON / Christian KMIOTEK

Administrateur-Délégué / Président

Référence de publication: 2012148686/74.

Kisling Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 850.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.029.

Les actionnaires de la société KISLING INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.029 (les "Actionnaires") sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Société qui se tiendra le 4 décembre 2012 à 11 heures au siège social de la Société (l' "Assemblée"), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

«Ordre du jour:

- Constatation du report de la date de l'assemblée générale annuelle;
- Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2011 et affectation du résultat;
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat; et
- Divers

Il est rappelé aux Actionnaires que pour participer à l'Assemblée et conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leur titre au porteur, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procurations sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société, à l'attention du conseil d'administration.



Conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'Assemblée, prendre connaissance ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société:

- * des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- * de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- * de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
 - * du rapport de gestion du conseil d'administration;
 - * du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande complémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès du conseil d'administration la Société au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2012141251/37.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de KBC MONEY qui aura lieu le 5 décembre 2012 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2012 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions 2 jours ouvrables avant l'assemblée aux guichets des institutions suivantes:

au Luxembourg: KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

en Belgique: KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012149363/755/26.

ABP LUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.803.

Le liquidateur de la Société, Me Antoine Habib (le «Liquidateur»), agissant conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, vous convoque à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, au 37, rue d'Anvers , L-1130 Luxembourg, le 28 novembre 2012 à 14 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture des Comptes Annuels 2011;
- 2. Lecture du Rapport du Liquidateur et du Rapport du Commissaire aux Comptes établis en relation avec l'exercice social clos au 31 décembre 2011;
- 3. Approbation des Comptes Annuels 2011;
- 4. Affectation du résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2011;



- 5. Quitus donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos au 31 décembre 2011 ainsi que pour l'exercice de leur mandat couvrant la période du 1 er janvier 2012 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société, soit le 30 juillet 2012;
- 6. Pouvoir donné à tous avocats ou salariés de l'Etude WILDGEN Partners in Law, dont les bureaux sont situés au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de procéder auprès des autorités luxembourgeoises compétentes aux formalités relatives à l'approbation des Comptes Annuels 2011 incluant sans s'y limiter d'enregistrer les documents sur la plateforme eCDF, de remplir directement les formulaires sur la plateforme eCDF et d'entreprendre toute mesure requise afin d'être en conformité avec les dispositions du Règlement Grand-ducal du 14 décembre 2011, d'enregistrer les documents auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et, plus généralement, d'entreprendre toute autre mesure relative aux résolutions à prendre sur la base du présent ordre du jour;
- 7. Questions diverses.

Pour être admis à l'Assemblée, tout détenteur d'actions au porteur de la Société est prié de déposer ses titres au siège social de la Société cinq jours francs avant l'Assemblée.

Les délibérations seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2012144819/33.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Qui se tiendra en l'étude du notaire SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 27 novembre 2012 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS et modification subséquente des statuts;
- 2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012146427/1004/15.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 novembre 2012 à 10 heures 30 au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt quinze euros (52.798.095,- EUR) à un montant de quatre-vingt-deux millions cent soixante-dix mille six cent soixante-trois euros (EUR 82.170.663,-), par l'émission de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt et un mille sept cent douze (19.581.712) actions d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune;
- 2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par les 3 actionnaires majoritaires de la Société par conversion de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles en leur profit et à l'encontre de la Société évaluées respectivement à dix millions cinq cent mille euros (EUR 10.500.000,-), onze millions huit cent soixante-douze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 11.872.566,-) et sept millions et deux euros (EUR 7.000.002,-);
- 3. Adaptation subséquente de l'article 5 des statuts de la Société et suppression de toute référence au capital autorisé, celui-ci n'étant plus en vigueur depuis le 3 septembre 2008;
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012145424/45/24.



Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2012 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la date de l'Assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012146097/795/18.

Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 27 novembre 2012 à 18:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la date de l'Assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012146128/795/18.

Ethna-AKTIV E, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 29 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en octobre 2012.

ETHENEA Independent Investors S.A.

Référence de publication: 2012138627/11.

(120183242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Cross Commodity Long/Short Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Fonds Cross Commodity Long/Short Fund, in Kraft getreten am 23. Oktober 2012, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 19. November 2012.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Stefanie Dany

Référence de publication: 2012139781/11.

(120183926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Carbon IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.207.362,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.161.

EXTRAIT

En date du 25 juin 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Chris Milner en tant que gérant avec effet au 15 novembre 2011.

Le conseil de gérance a ensuite décidé de nommer Monsieur William Anthony Finelli, né le 4 août 1957 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 40 East 52 nd Street, New York NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 27 juin 2012 et dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des associés décidant de l'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carbon IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012146830/19.

(120194188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Fundmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.714.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Kurt ZINGRE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 15, Promenada, CH-7018 Flims-Waldhaus,

«le comparant»

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société FUNDMAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 9.714, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 28 mai 1971 suivant acte reçu par Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 11 octobre 1971, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 23 mai 2001, par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 18 décembre 2001.
- 2. Que le capital social de la société FUNDMAR S.A. s'élève actuellement à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions de EUR 1.000 (mille euros) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que le comparant est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme FUNDMAR S.A.
 - 4. Que par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.



- 5. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FUNDMAR S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
- 6. Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.
- 9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luc HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2012. Relation GRE/2012/3639. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147005/52.

(120193564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Nova Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 116.877.

De Agostini Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 102.335.

PROJET COMMUN DE FUSION

Common Draft Merger Terms

According to resolutions taken on 12 November 2012 (the "Resolutions"), the Boards of Directors of the following companies:

- Nova Deuxième S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Section B, number 116.877 (hereinafter referred to as the "Acquiring Company"), and
- De Agostini Communications S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Section B, number 102.335 (hereinafter referred to as the "Acquired Company"),

approved the following common draft terms of merger by acquisition (the "Common Merger Terms") whereby the Acquired Company will transfer all of its assets and liabilities (universalité de patrimoine) to the Acquiring Company following the Acquired Company's dissolution without liquidation (the "Merger").

The Acquiring Company and the Acquired Company are hereinafter together referred to as the "Merging Companies".

The Merger will be implemented in compliance with the provisions of articles 261 and following of the law dated 10 th August 1915 on commercial companies (the "Law").

As provided for by article 263 of the Law, the Merger is subject to the approval of the general meeting of the share-holders of each of the Merging Companies.

1. Description of the Merging Companies.

1.1. Acquiring Company

The Acquiring Company is a public limited liability company ("société anonyme") denominated Nova Deuxième S.A., incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-



bourg"), Section B, number 116.877 and incorporated pursuant to a notarial deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1189 dated 19 June 2006, page 57026.

1.2. Acquired Company

The Acquired Company is a public limited liability company ("société anonyme") denominated De Agostini Communications S.A., incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Section B, number 102.335 and incorporated pursuant to a notarial deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 18 June 2004 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1061 dated 22 October 2004, page 50903.

2. Exchange ratio of the shares. The assets and liabilities of the Acquired Company shall be transferred to the Acquiring Company at their net book value.

According to the interim financial statements dated 30 September 2012 of the Acquired Company, the net book value of the assets amounts to approximately three hundred and twenty-seven million nine hundred and fifty-seven thousand seven hundred and forty-three Euro (EUR 327,957,743.-).

Following the valuation of the shares in the Acquired Company and the shares in the Acquiring Company, the board of directors of each of the Merging Companies have set the exchange ratio at four hundred and twenty-four thousand eight hundred and ninety-five (424,895) shares of the Acquired Company for nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) shares of the Acquiring Company. Therefore, the shareholder of the Acquired Company will receive in exchange for the transfer of all assets and liabilities (universalité de patrimoine) of the Acquired Company to the Acquiring Company, [nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) new shares without nominal value (the "New Shares") in the Acquiring Company subject to a share premium in an amount of two hundred sixty-three million two hundred ninety-five thousand three hundred and eighty-six and nine cents Euro (EUR 263,295,386.09) (the "Share Premium") and without cash payment.

As a result thereof, the share capital of the Acquiring Company shall be increased by an amount of thirty-two million three hundred seventy-nine thousand two hundred and thirty Euro (EUR 32,379,230.-) by creation and issuance of the New Shares subject to the payment of the Share Premium.

3. Terms of the delivery of the New Shares in the Acquiring Company. The New Shares will be issued under registered form within the framework of a share capital increase in the Acquiring Company and will be registered under the name of the shareholders of the Acquired Company in the shareholders' register of the Acquiring Company.

The New Shares will be entitled to participate in the profit distributions of the Acquiring Company to be decided after the Effect Date (as defined hereafter) without distinction of the year during which the distributed profits have been made.

4. Effective Dates.

- 4.1. Legal effect date of the merger
- 4.1.1. Between the Merging Companies, the Merger shall take effect on 31 st December 2012 at midnight (the "Effect Date") subject to the approval of the Merger and the Common Merger Terms by the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies.
- 4.1.2. Towards third parties, the Merger shall have no effect until after the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies approving the Merger and the Common Merger Terms.
 - 4.2. Accounting and Tax effect date.

The Merger will be effective between the Merging Companies from an accounting and tax perspective, on 31 st December 2012 at midnight subject to the approval of the Merger and the Common Merger Terms by the shareholders of each of the Merging Companies.

- **5. Transferred assets and liabilities.** The main transferred assets of the Acquired Company are (i) financial fixed assets, (ii) receivables and (iii) cash at bank. The main transferred liabilities of the Acquired Company are non subordinated debts.
- **6. Special rights.** The Merging Companies have only issued one class of shares and all the shareholders are entitled to the same rights. None of the Merging Companies has issued securities other than shares and therefore only the approval of the general meeting of the shareholders is required.
- **7. Special advantages to the directors and auditors.** No special advantages are granted to the directors and auditors of the Merging Companies.
- 8. Reports referred to in articles 265 and 266 of the law. Given that the Merging Companies are both held by the same shareholder, the boards of directors of the Acquiring Company and of the Acquired Company by resolutions taken on 12 November 2012 decided to propose to the shareholder of the Merging Companies to renounce to (i) the report of the board of directors of the Merging Companies provided for by article 265 of the Law and (ii) the examination of the Common Merger Terms by independent experts and the related written reports provided for by article 266 of the Law.



9. Effect of the merger. Pursuant to article 274 of the Law, the Merger will result automatically in the transfer by the Acquired Company of all its assets and liabilities to the Acquiring Company and the shareholder of the Acquired Company will become shareholder of the Acquiring Company.

The Acquired Company will cease to exist and its shares will be cancelled on the Effect Date. Given that the liabilities of the Acquired Company will be fully and unconditionally transferred to the Acquiring Company, the dissolution of the Acquired Company will not be followed by a liquidation procedure.

The Acquiring Company shall carry out all the formalities required to give effect to the Merger and the transfer of all the assets and liabilities by the Acquired Company.

10. Protection of Creditors. As a result of the Merger, the Acquiring Company will take over the entire liabilities of the Acquired Company at the Effect Date.

As a consequence and in accordance with article 268 of the Law, the creditors of the Merging Companies whose claims predate the date of publication of the deeds recording the merger provided for by article 273 of the Law, may notwithstanding any agreement to the contrary apply within two months of that publication, to the judge presiding the chamber of Tribunal d'arrondissement, dealing with commercial matters in the district in which registered office of the debtor is located and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the merger the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt.

11. Documents at disposal of the Shareholders. Pursuant to article 267 of the Law, the following documents will be made available to shareholders of the Merging Companies at the registered office of each of the Merging Companies, at least one month before the date of the extraordinary general meeting of the shareholders approving the Merger and the Common Merger Terms: (i) the Common Merger Terms, (ii) the annual accounts and the management reports of each of the Merging Companies for the last 3 financial years and (iii) interim financial statements as of 30 September 2012 for each of the Merging Companies.

The shareholders are entitled to receive upon request and free of charge a copy of the said documents.

12. Discrepancies. The present Common Merger Terms is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on 12 November 2012.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Projet Commun de Fusion

Conformément aux résolutions prises le 12 novembre 2012 (les «Résolutions»), le Conseil d'Administration des sociétés suivantes:

- Nova Deuxième S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.877 (ci-après désignée comme la «Société Absorbante»), et
- De Agostini Communications S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grandrue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.335 (ci-après désignée comme la «Société Absorbée»),

ont approuvé le présent projet commun de fusion par absorption (le «Projet Commun de Fusion») par lequel la Société Absorbée transférera son universalité de patrimoine à la Société Absorbante suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée (la «Fusion»).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées comme les «Sociétés Fusionnantes».

La Fusion sera réalisée conformément aux dispositions des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Comme prévu à l'article 263 de la Loi, la Fusion est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes.

1. Description des sociétés fusionnantes.

1.1. La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Nova Deuxième S.A., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.877 et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1189 en date du 19 juin 2006, page 57026.

1.2. La société absorbée



La Société Absorbée est une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée De Agostini Communications S.A., ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.335 et constituée par un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 Juin 2004 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1061 en date du 22 Octobre 2004, page 50903.

2. Rapport d'échange des Actions. Les éléments de patrimoine, actif et passif, de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à la valeur nette comptable.

Conformément aux comptes intérimaires arrêtés au 30 septembre 2012 de la Société Absorbée, la valeur nette comptable des actifs s'élève à approximativement trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent quarante-trois euros (327.957.743 EUR).

Après l'évaluation des actions dans la Société Absorbée et des actions dans la Société Absorbante, le conseil d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes a fixé le rapport d'échange à quatre cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (424.895) actions de la Société Absorbée pour dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) actions de la Société Absorbante. Par conséquent, l'actionnaire de la Société Absorbée recevra en échange du transfert de l'universalité de patrimoine, actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) nouvelles actions sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions») dans la Société Absorbante moyennant une prime d'émission d'un montant de deux-cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-six et neuf centimes d'euros (263.295.386,09 EUR) (la «Prime d'Emission») et sans paiement d'une soulte.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société Absorbante devra être augmenté d'un montant de trente-deux millions trois-cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente euros (32.379.230 euros) par la création et l'émission des Nouvelles Actions moyennant paiement de la Prime d'Emission.

3. Modalités de remise des Nouvelles Actions dans la Société absorbante. Les Nouvelles Actions seront émises sous forme nominative dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société Absorbante et seront enregistrées au nom des actionnaires de la Société Absorbée dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante.

Les Nouvelles Actions donneront droit à participer aux distributions de bénéfices de la Société Absorbante décidées après la Date d'Effet (telle que définie ci-après) sans distinction de l'année au cours de laquelle les bénéfices distribués ont été réalisés.

4. Dates d'effet.

- 4.1. Date d'effet légal de la Fusion
- 4.1.1. Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion sera réalisée au 31 décembre 2012 à minuit (la «Date d'Effet») sous réserve de l'approbation de la Fusion et du Projet Commun de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes.
- 4.1.2. Envers les tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion et le Projet Commun de Fusion.
 - 4.2. Date d'effet comptable et fiscale

La Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes d'un point de vue comptable et fiscal au 31 décembre 2012 à minuit sous réserve de l'approbation de la Fusion et du Projet Commun de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes.

- **5. Eléments du Patrimoine, Actif et Passif transférés.** Les principaux éléments d'actif transférés de la Société Absorbée sont (i) des immobilisations financières, (ii) des créances et (iii) des avoirs en banque. Les principaux éléments de passif transférés de la Société Absorbée sont des dettes non subordonnées.
- **6. Droits spéciaux.** Les Sociétés Fusionnantes ont seulement émis une seule classe d'actions et tous les actionnaires ont les mêmes droits. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis des titres autres que des actions et par conséquent seule l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires est requise.
- **7. Avantages particuliers des Administrateurs et des Commissaires/Réviseurs.** Aucun avantage particulier n'a été accordé aux administrateurs et aux commissaires/réviseurs des Sociétés Fusionnantes.
- 8. Rapports eu égard aux Articles 265 et 266 de la Loi. Étant donné que les Sociétés Fusionnantes sont toutes deux détenues par le même actionnaire, les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée par résolutions prises le 12 novembre 2012 ont décidé de proposer à l'actionnaire des Sociétés Fusionnantes de renoncer (i) au rapport du conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes prévu à l'article 265 de la Loi et (ii) à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et aux rapports écrits correspondants prévus à l'article 266 de la Loi.



9. Effet de la Fusion. Conformément à l'article 274 de la Loi, la Fusion entraînera de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et l'actionnaire de la Société Absorbée deviendra actionnaire de la Société Absorbante.

La Société Absorbée cessera d'exister et ses actions seront annulées à la Date d'Effet. Etant donné que les éléments de passif de la Société Absorbée seront entièrement et de manière inconditionnelle transférés à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée ne sera pas suivie par une procédure de liquidation.

La Société Absorbante devra effectuer toutes les formalités requises pour donner effet à la Fusion et au transfert par la Société Absorbée de tous les éléments du patrimoine actif et passif.

10. Protection des Créanciers. Suite à la Fusion, la Société Absorbante reprendra l'entièreté des éléments de passif de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

En conséquence et en conformité avec l'article 268 de la Loi, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion prévue à l'article 273 peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

11. Les documents mis à disposition des Actionnaires. Conformément à l'article 267 de la Loi, les documents suivants seront mis à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes, au moins un moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuvant la Fusion et le Projet Commun de Fusion: (i) le Projet Commun de Fusion, (ii) les comptes annuels et les rapports de gestion de chacune des Sociétés Fusionnantes pour les 3 derniers exercices financiers et (iii) des comptes intérimaires arrêtés au 30 septembre 2012 pour chacune des Sociétés Fusionnantes.

Les actionnaires sont en droit de recevoir sur demande et sans frais copie desdits documents.

12. Divergences. Le présent Projet Commun de Fusion est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais devra prévaloir.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour Nova Deuxième S.A. / Pour De Agostini Communications S.A.

M. Emile De Demo / M. Pierre Thielen

Administrateur et mandataire spécial en vertu des Résolutions / Administrateur et mandataire spécial en vertu des Résolutions Référence de publication: 2012147491/233.

(120194012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

FMC Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 67.032.

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Maurice ELZ, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg; et
- 2) Monsieur Frank WAGNER, économiste, né à Luxembourg, le 15 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- -- Que la société à responsabilité limitée «FMC PROMOTIONS S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.032, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 22 janvier 1999,
 - et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER:
- en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 30 mars 2000, et
- en date du 31 mai 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 4 septembre 2002;



-- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») et ont pris à l'unanimité, par leur représentante légale, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts dorénavant la teneur suivante:

- « Art. 3. La société a pour objet:
- la promotion immobilière;
- l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement, de toute autre manière;
- ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000, EUR), représenté par SIX CENTS (600) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les adresses des associés et du gérant en L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ELZ, F. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52680. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147712/59.

(120195007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

M & F Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.044.

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Maurice ELZ, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 11 mars 1963, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg; et
- 2) Monsieur Frank WAGNER, économiste, né à Luxembourg, le 15 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «M & F PROMOTIONS S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section



B, sous le numéro 67.044, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 22 janvier 1999,

et que et la devise d'expression du capital social a été convertie en euros par l'assemblée générale des associés, tenue en date du 27 mars 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 30 août 2002;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») et ont pris à l'unanimité, par leur représentante légale, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts dorénavant la teneur suivante:

- « Art. 3. La société a pour objet:
- la promotion immobilière;
- l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement, de toute autre manière;
- ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les adresses des associés et du gérant en L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ELZ, F. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52683. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147845/52.

(120195131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Moorea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.927.

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "MOOREA FUND" (the "Company"), a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146927, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 June 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1430 of July 24, 2009. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 January 2012, published in the "Mémorial, number 358 of February 10, 2012.

The meeting was opened at 10 a.m. with Mrs Hélène Subtil, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Aurélien Proust, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie Magonet, employee, professionally residing in Luxembourg.



The bureau of the meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- Add a point h) in article 14 of the Articles of incorporation as follows: "h) following the suspension of (i) the calculation of the net asset value per share/unit, (ii) the issue, (iii) redemption, and/or (iv) the conversion of the shares/units issued within the master fund in which the Sub-Fund invests in its quality as feeder fund"
- Add a last paragraph in article 26 of the Articles of incorporation as follows: "Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the largest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Company, (i) create any Sub-Fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS Sub-Fund or a master UCITS Sub-Fund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Sub-Funds."
- 2. The extraordinary general meeting was initially convened to be held on 19 October 2012, but the quorum of 50% of the outstanding shares required to hold the extraordinary general meeting was not reached and the extraordinary general meeting was therefore not authorised to deliberate on the items of the agenda
- 3. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting will remain annexed to these Minutes.
- 4. That a convening notice setting forth the agenda of the meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on October 29, 2012.
- 5. That, according to the attendance list, out of six hundred and fifty-two thousand five hundred and thirteen point zero nine seven (652,513.097) shares in issue, one hundred and ninety-eight thousand nine hundred and thirty-one (198,931) shares are present or represented.
- 6. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") by adding a point h) in article 14 of the Articles of incorporation as follows:

"h) following the suspension of (i) the calculation of the net asset value per share/unit, (ii) the issue, (iii) redemption, and/or (iv) the conversion of the shares/units issued within the master fund in which the Sub-Fund invests in its quality as feeder fund".

Second resolution

The general meeting decides to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") by adding a last paragraph in article 26 of the Articles of incorporation as follows:

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the largest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Company, (i) create any Sub-Fund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS Sub-Fund or a master UCITS of any of its feeder UCITS Sub-Funds."

There being no further business on the agenda, the meeting closes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: H. SUBTIL, A. PROUST, M. MAGONET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14843. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012148415/71.

(120195895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Majen s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs. R.C.S. Luxembourg B 172.645.

STATUTS

L'an deux mil douze, le six novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Sébastien CROCHET, gérant de société, né à Reims, France, le 10 février 1966, demeurant à B-7743 Esquelmes, 7, rue de l'Eglise,

Agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Nicolas CROCHET, expert comptable, née à Reims, France, le 24 septembre 1963, demeurant à F-75016 Paris, 159, avenue de Malakoff,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue au nom et pour le compte de son mandataire:

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MAJEN s.àr.l."
- Art. 2. Le siège social est établi à Goetzingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer et de véhicules automobiles, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement;
- toutes opérations en rapport avec la gestion du personnel, notamment le conseil et la gestion de toutes sortes d'avantages légaux et extra-légaux;
- la conception et la commercialisation de tous services se rapportant directement ou indirectement à cet objet et l'accomplissement de tous actes, opérations se rapportant à cet objet social, dans le sens le plus étendu, qui en découlent ou peuvent lui être utiles;
- dans le cadre de l'activité de location, la mise à disposition des utilisateurs de matériels, de personnel, spécialisé ou non;
- toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales, financières ou de courtage se rapportant à: la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe:
- et d'une manière générale, toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières se rapportant à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital social est fixé à quinze mille Euros (€ 15.000,-) représenté par cent parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (€ 150,-) chacune entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.



- Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

- Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.200,

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées, ainsi qu'il résulte d'un certificat bancaire remis au notaire par le comparant, et sons toutes souscrites par Monsieur Nicolas CROCHET, préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8360 Goetzingen, 3b, rue des Champs.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Sébastien CROCHET, gérant de société, né à Reims, France, le 10 février 1966, demeurant à B-7743 Esquelmes, 7, rue de l'Eglise.



3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: S. CROCHET, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4281. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148421/117.

(120195635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Major Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 119, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 172.640.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Nils MAJOIE, commerçant en pierres précieuses, né à Luxembourg le 30 mai 1987, demeurant à L-8077 Bertrange, 119, rue de Luxembourg, et

Monsieur Mike HIRTZ, salarié, né à Luxembourg le 13 mai 1987, demeurant à L-8039 Strassen, 21, rue des Prés.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MAJOR LUX s.à r.l.»
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'import et l'export ainsi que le commerce en gros et au détail de textiles, de pierres précieuses et de toute marchandise généralement quelconque non spécialement réglementée.

Elle pourra en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (Eur 25,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.



- **Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.
- Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 500 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Nils MAJOIE, préqualifié:	300 parts sociales
M. Mike HIRTZ, préqualifié:	200 parts sociales
TOTAL: cinq cents parts sociales,	500 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8077 Bertrange, 119, rue de Luxembourg.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Nils MAJOIE, commerçant en pierres précieuses, né à Luxembourg le 30 mai 1987, demeurant à L-8077 Bertrange, 119, rue de Luxembourg.



3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: N. MAJOIE, M. HIRTZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4169. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148422/105.

(120195596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Opuntia-Web s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 172.639.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

La société anonyme OPUNTIA S.A. avec siège à L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, MediaPark, immatriculée au RCSL sous le numéro B 157.290, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 200 du 1 er février 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire en date du 15 novembre 2011, publiée au Mémorial C numéro 2927 du 30 novembre 2011, représentée aux fins des présentes par son administrateur délégué Monsieur Paul HEINERSCHEID, administrateur de société, né à Luxembourg le 29 janvier 1952, demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo, nommé administrateur par décision prise en assemblée générale du 1 er février 2011, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 719 du 14 avril 2011 et nommé administrateur délégué par décision du conseil d'administration en date du 1 er février 2011, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 717 du 14 avril 2011,

Habilité à engager la société par sa seule signature conformément aux stipulations de l'article 13 des statuts,

Εt

Monsieur Stéphane VALLEJO, informaticien, né à Thionville, France, le 23 octobre 1981, demeurant à F-57640 Charly-Oradour, 14, rue Paul Auburtin.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Opuntia-Web s à r.l.»
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes prestations de services dans le domaine informatique incluant le développement de sites internet, d'applications mobiles et de toutes autres applications ou logiciels liés au monde du web et de l'internet.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en mille (1000) parts sociales de douze Euros et cinquante cents (Eur 12,50) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.



Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

- Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les régles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 1000 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:



OPUNTIA S.A., préqualifiée:	751 parts sociales
M. Stéphane VALLEJO, préqualifié:	249 parts sociales
TOTAL: mille parts sociales,	1000 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommes, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, MediaPark.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique, savoir:

Monsieur Paul-René HEINERSCHEID, administrateur de société, né à Luxembourg le 29 janvier 1952, demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: P. HEINERSCHEID, S. VALLEJO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 26 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4139. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148475/116.

(120195561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Actaris Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 94.006.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 80.490.

PROJET COMMUN DE FUSION

Les Conseils d'Administration des deux sociétés ci-après désignées, à savoir:

1. ACTARIS CAPITAL (ci-après encore appelée "société absorbante") une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 412F Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.006, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C n° 726 du 9 juillet 2003 et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C n° 41 du 6 janvier 2006.

La société a un capital de EUR 31.504 représenté par 2.864 actions d'une valeur nominal de EUR 11 (onze euros) chacune

2. ORLAN INVEST S.A. (ci-après encore appelée "société absorbée"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 412F Route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 80.490, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C n° 744 de 2001 et et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C n° 298 du 5 avril 2005.

La société a un capital de EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Ces deux sociétés ci-avant désignées, encore dénommées ci-après "les sociétés fusionnantes", ont considéré comme approprié de réorganiser les sociétés prédésignées de façon à fonctionner sous forme d'une seule société, la société ACTARIS CAPITAL devant absorber la société ORLAN INVEST S.A.,

et proposent en conséquence, aux actionnaires des deux sociétés fusionnantes d'approuver un projet de fusion en vertu de laquelle la société ACTARIS CAPITAL absorbera la société ORLAN INVEST S.A., en application des articles 257 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, au moyen du transfert de l'intégralité du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve, de la société absorbée à la société absorbante.



Cette fusion sera réalisée selon les modalités suivantes:

- Pour établir les conditions de l'opération, la fusion est basée sur une situation comptable intermédiaire des sociétés fusionnantes établie à la date du 30 septembre 2012. La fusion prendra effet comptablement entre la société absorbée et la société absorbante à la date de réalisation définitive de la fusion. A compter de cette date, les opérations de la société absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la société absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date seront censés réalisés pour le compte de la société absorbante.
- La fusion sera réalisée définitivement à la date où interviendront les décisions concordantes des Assemblées Générales Extraordinaires prises par devant notaire au sein des sociétés fusionnantes.
 - Les éléments d'actif et de passif sont apportés à leurs valeurs estimées de réalisation.
- En échange du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, la société absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de EUR 16.731 pour porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 31.504 à EUR 48.235 par l'émission de 1.521 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 11 chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant totale de EUR 475.242,07. Ces montants pourront être adaptés en fonction des valorisations faites.
- Les 310 actions de la société absorbée donnent droit à 1.521 actions de la société absorbante, assorties d'une soulte d'un montant total de EUR 77.58.
- Les nouvelles actions émises par la société absorbante seront attribuées directement à l'actionnaire unique de la société absorbée.
 - La propriété des actions nouvelles ainsi émises sera inscrite dans le registre de l'actionnaire de la société absorbante.
- La société absorbée n'ayant pas accordé des droits spéciaux à l'actionnaire unique, et n'ayant pas émis d'autres titres que des actions, la société absorbante n'émettra que des actions nouvelles et les nouvelles actions émises par la société absorbante donneront, à partir de leur émission, sous tous aspects, les mêmes droits que les actions existantes tant du point de vue du droit de vote que du point de vue du droit au dividende et aux autres droits patrimoniaux.
- L'actionnaire des sociétés fusionnantes est en droit, pendant un (1) mois avant la date de la réunion des Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société dont il est actionnaire, des documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois (3) derniers exercices, les états comptables arrêtés au 30 septembre 2012, les rapports des Conseils d'administration des sociétés fusionnantes. Une copie des documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais sur simple demande.
- La fusion entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi précitée concernant les sociétés commerciales.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion; décharge sera accordée aux Administrateurs et au Commissaire lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société absorbante.
 - Par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.
- La société absorbante deviendra propriétaire des biens apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date effective sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.
- La société absorbée garantit à la société absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.
 - La société absorbante reprendra à son compte les droits et les obligations de la société absorbée.
- La société absorbante acquittera à compter de la date d'effet de la fusion tous impôts, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.
- La société absorbante exécutera tous contrats et tous engagements de quelque nature que ce soit de la société absorbée tels que ces contrats et engagements existent à la date d'effet de la fusion.
- Les droits et créances compris dans le patrimoine de la société absorbée sont transférés à la société absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.
- La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.
- La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la société absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations de quelque nature que ce soit incombant à la société absorbée.
- Il n'est pas attribué un avantage particulier aux membres du Conseil d'administration ni au Commissaire des sociétés qui fusionnent.



- Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société ACTARIS CAPITAL en date du 12 novembre 2012 qui donne tous pouvoirs à chaque administrateur afin de signer sous leur signature individuelle tous actes et généralement faire le nécessaire concernant l'opération susvisée.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société ORLAN INVEST S.A. en date du 12 novembre 2012 qui donne tous pouvoirs à chaque administrateur afin de signer sous leur signature individuelle tous actes et généralement faire le nécessaire concernant l'opération susvisée.

Référence de publication: 2012148714/98.

(120196285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Taylor Wimpey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.312.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.898.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privée du 19 octobre 2012, que les 191 parts sociales de la société TAYLOR WIMPEY S.à.r.l., ayant son siège social au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97898, détenues par la société Taylor Wimpey plc, ayant son siège social à Turnpike Road, bâtiment Gate House, GB-HP12 3NR High Wycombe, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles («Registrar of Companies for England and Wales») sous le numéro 296805, ont été transférées à la société Taylor Wimpey IP (Holdings) 2005 Limited, ayant son siège social à Turnpike Road, bâtiment Gate House, GB-HP12 3NR High Wycombe. Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles («Registrar of Companies for England and Wales») sous le numéro 5525731.

Suite à ce transfert, l'intégralité du capital social de la société TAYLOR WIMPEY S.à.r.l. est détenue comme suit:

14.312.000 GBP, représenté par 286.240 parts sociales, toutes détenues par Taylor Wimpey IP (Holdings) 2005 Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Les mandataires

Référence de publication: 2012138938/24.

(120183521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Glencove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.350,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.055.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2012

En date du 19 octobre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke Ijsselmeerpolder (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant, pour une durée illimitée et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Elizabeth TIMMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 octobre 2012. Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2012137937/23.

(120181803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Gaia Property Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.443.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,

on the eignteenth day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPFARED:

Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 146.442,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) Gaia Property Investments 1 S.à r.l., (the "Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 146.443, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 8, 2009, published in the Mémorial C number 1234 of June 29, 2009, and whose articles of association have been modified by the same notary pursuant to a deed dated March 19, 2010, published in the Mémorial C number 1051 of May 19, 2010.
- 2) That the Company's capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 24,819.41.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

le dix-huit septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.442,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée Gaia Property Investments 1 S.à r.l., (la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.443, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1234 du 29 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire suivant acte reçu en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1051 du 19 mai 2010.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GPB 1,-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros. Le montant du capital social est évalué à EUR 24.819,41.

, , ,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Constatation

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137930/104.

(120181905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Goodman Leipzig Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.738.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Leipzig Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137948/12.

(120182439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 octobre 2012 que:

- 1. Le siège social a été transféré de L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2. M. Pierre Mestdagh, administrateur et président du conseil d'administration, M. Christian François et M. Daniel Pierre, administrateurs, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg et le commissaire aux comptes Fin-Contrôle SA, ayant son siège social à Luxembourg, ont démissionné au 19 octobre 2012.
- 3. A été nommé administrateur unique Madame Xuemei TAN, née le 28 février 1982 à Hunan (Chine), demeurant à 2B903 Jingduguoji, 26 Jiuxianqiao Road, Chaoyang District, Beijing, Chine.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- 4. A été nommé nouveau commissaire aux comptes: G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820.
- 5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012138581/23.

(120183209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 893.699.993,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

In the year two thousand and twelve, on the twenty second day of August,

Before Maître Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

RCG LV Pearl LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 599, Lexington Avenue, 20 th floor, 10022 New York, United States of America and registered with the registry of the companies in Delaware under number 0707065544370526 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Claude Lang, company manager, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue on the basis of a power of attorney given under private seal:



The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder owns all of the two hundred and twenty-eight million nine hundred and twenty four thousand two hundred and fifty nine (228,924,259) class 1 shares (the Class 1 Shares), thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five (30,445,505) class 2 shares, (the Class 2 Shares) thirty-two million six hundred and fortynine thousand nine hundred and twentythree (32,649,923) class 3 shares (the Class 3 Shares), one hundred and fifteen million eight hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-four (115,844,564) class 4 shares (the Class 4 Shares), one hundred and fifty-one million four hundred and ninety-five thousand two hundred and seventy-seven (151,495,277) class 5 shares (the Class 5 Shares), two hundred and ninety nine million four hundred and sixty nine thousand one hundred and sixty one (299,469,161) class 6 shares (the Class 6 Shares) and thirty-two million three hundred and seventy-one thousand three hundred and four (32,371,304) class 7 shares (the Class 7 Shares) each without nominal value, representing the entire share capital of Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.á r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.705 (the Company). The Company was incorporated under the name of RCG LV Lux Holdco S.á.r.l. on July 13, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 2083 of 25 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 30, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published on the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No1242 of May 18, 2012.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,500,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 891,199,993 to USD 893,699,993 by way of the issuance of 2,500,000 class 7 shares of the Company, each without nominal value (the New Shares);
 - 3. Subscription to and payment of the New Shares;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes specified under the above item;
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
 - 6. Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 2,500,000 in order to bring the share capital of the Company form its present amount of USD 891,199,993 to USD 893,699,993 by the way of issuance of New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to 2,500,000 class 7 shares of the Company by way of subscription in cash in an amount of USD 2,500,000 (the Cash Contribution) which is to allocated to the share capital amount of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the cash Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:



" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight hundred ninety-three million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-three United States Dollars (893,699,993 USD) all represented by two hundred and twenty-eight million nine hundred and twenty four thousand two hundred and fifty nine (228,924,259) class 1 shares (the Class 1 Shares), thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five (30,445,505) class 2 shares, (the Class 2 Shares) thirty-two million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and twenty-three (32,649,923) class 3 shares (the Class 3 Shares), one hundred and fifteen million eight hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-four (115,844,564) class 4 shares (the Class 4 Shares), one hundred and fifty-one million four hundred and ninety-five thousand two hundred and seventy-seven (151,495,277) class 5 shares (the Class 5 Shares), two hundred and ninety nine million four hundred and sixty nine thousand one hundred and sixty one (299,469,161) class 6 shares (the Class 6 Shares) and thirty-four million eight hundred and seventy-one thousand three hundred and four (34,871,304) class 7 shares (the Class 7 Shares) each without nominal value. The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 6 Shares and the Class 7 Shares shall have the same rights and obligations save as provided otherwise in the articles of association."

Each share is entitled to one vote at ordinary ad extraordinary general meetings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes and herby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connections therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in nay form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euros (€ 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speak English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU.

RCG LV Pearl LLC, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 599, Lexington Avenue, 20 ème étage, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 070706554-4370526 (l' Associé Unique),

Ici représentée par Claude Lang, directeur de société, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les deux cent vingt huit millions neuf cent vingt-quatre mille deux cent cinquante neuf (228.924.259) parts sociales de classe 1, trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq (30.445.505) parts sociales de classe 2, trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois (32.649.923) parts sociales de classe 3, cent quinze millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (115.844.564) parts sociales de classe 4, cent cinquante et un millions quatre cent quatre-vingt quinze mille deux cent soixante-dix-sept mille (151.495.277) parts sociales de classe 5, deux cent quatre-vingt-dixneuf millions quatre cent soixante-neuf mille cent soixante et un (299.469.161) parts sociales de classe 6, trente deux millions trois cent soixante et onze mille trois cent et quatre (32.371.304) parts sociales de classe 7 de Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.á r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705 (la Société). La société a été constituée sous le nom de RCG LV Lux Holdco S.á.r.l. le 13 juillet 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – No 2083 du 25 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifies pour la dernière fois le 30 décembre 2011 selon



un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – No 1242 du 18 mai 2012.

- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblé générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation:
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500.000,- USD, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 891.199.993,- à 893.699.993,- USD par voie d'émission de 2.500.000 parts sociales de classe 7 sans valeur nominale (les Nouvelles Parts Sociales);
 - 3. Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales;
- 4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les modifications visées ci-avant
- 5. Modification du registre de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société visées ci-avant et octroi de pouvoir et d'autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités en lien avec celles-ci; et
 - 6 Divers
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 2.500.000,- USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 891.199.993,- à un montant de USD 893.669.993,- USD par l'émission de Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement 2,500,000 parts sociales de classe 7 au moyen d'un apport numéraire d'un montant 2,500,000 USD (l'Apport en Numéraire USD) à affecter au compte capital social de la Société.

Le paiement en vertu des Apports en Numéraire ont été certifies au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire d la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt treize millions six cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (893.699.993,USD) représenté par deux cent vingt huit millions neuf cent vingt-quatre mille deux cent cinquante neuf (228.924.259) parts sociales de classe 1, trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq (30.445.505) parts sociales de classe 2, trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois (32.649.923) parts sociales de classe 3, cent quinze millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (115.844.564) parts sociales de classe 4, cent cinquante et un millions quatre cent quatrevingts-quinze mille deux cent soixante-dix-sept (151.495.277) parts sociales de classe 5, deux cent quatrevingt-dix-neuf millions quatre cent soixante et un (299.469.161) parts sociales de classe 6, trente quatre millions huit cent soixante et onze mille trois cent et quatre (34.871.304) parts sociales de classe 7, chacune sans valeur nominale. Les parts sociales de classe 1, les parts sociales de classe 2, les parts sociales de classe 3, les parts sociales de classe 4, les parts sociales de classe 5, les parts sociales de classe 6 et les parts sociales de classe 7 ont les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des statuts.

Chaque part sociale donne doit à une vois aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.



Estimation des coûts

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lang, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2012. Relation: EAC/2012/11240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012138849/192.

(120183317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 117.046.

Le bilan au 30 Juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137949/12.

(120181942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

L'an deux mille douze,

le dix-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «ETABLISSSEMENT JOSEPH BALTHASAR S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social encore au 2 rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11 747, constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 58 du 20 mars 1974. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié, reçu le 23 janvier 2004, lequel acte de modification des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, le 13 mars 2004, sous le numéro 296 et page 14181.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Patrick ATTEN, employé privé, né à Luxembourg, le 10 mai 1962, demeurant au 70 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;
- 2.- Madame Simone KERGEN, employée privée, née à Luxembourg, le 15 mai 1962, épouse de Monsieur Patrick ATTEN, demeurant au 70 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Bertrange vers la Commune de Hesperange et plus précisément à Itzig et de modifier en directe conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:



Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de fixer l'adresse du nouveau siège social au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son deuxième et dernier alinéa.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ATTEN, S. KERGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13816. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012139357/42.

(120183634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.046.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137950/12.

(120181943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Gaia Property Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.444.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,

on the eighteenth day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 146.442,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) Gaia Property Investments 2 S.à r.l., (the "Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 146.444, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 8, 2009, published in the Mémorial C number 1247 of June 29, 2009, and whose articles of association have been modified by the same notary pursuant to a deed dated March 19, 2010, published in the Mémorial C number 1051 of May 19, 2010.



- 2) That the Company's capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 24,819.41.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le dix-huit septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 146 442

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée Gaia Property Investments 2 S.à r.l., (la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.444, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1247 du 29 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire suivant acte reçu en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1051 du 19 mai 2010.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GPB 1,-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.



- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros. Le montant du capital social est évalué à EUR 24.819,41.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137931/104.

(120181911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.684.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Ruby Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137954/12.

(120182408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.833.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137955/12.

(120182447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Platinium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.434.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2012

1. L'Assemblée accepte les démissions en tant qu'administrateur de Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et de Monsieur Stéphane Weyders également Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission en tant que Président du Conseil d'Administration de Monsieur Stéphane Weyders, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, né le 15 septembre 1967 à 'S-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012138816/22.

(120183571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Groupe Wagner Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.347.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012137958/12.

(120182178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137960/10.

(120182468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Gac Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 58.181.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137961/10.

(120181977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137963/12.

(120182266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Enosis S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012

Conseil d'Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018 est composé comme suit:
 - * REUTER-BONERT Carine, 5 rue des champs, L-3332 Fennange, Administrateur-Délégué
 - * ANTOINE Jean-Hugues, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
 - * BRUYNINCKX Jos, 54 route Pré du Loup, CH-1974 Arbaz

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de M. Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Carine REUTER

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012139374/22.

(120183633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

In the year two thousand and twelve,

On the eleventh day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,082,

represented here by Mrs. Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen,

by virtue of a proxy given on 8 October 2012,

which proxy, initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole shareholder of "Guardian Project Finance S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1445 on 1 st July 2011, modified several times and for the last time by



deed of the undersigned notary on 6 September 2012, in process of publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,106.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital by three hundred million Russian Roubles (RUB 300,000,000.00) in order to raise it from its current amount of five billion five hundred sixty-four million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 5,564,168,000.00) to five billion eight hundred sixty-four million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 5,864,168,000.00) through the issue of one hundred fifty thousand (150,000) new shares, having a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash.

All the one hundred fifty thousand (150,000) new shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prenamed.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of three hundred million Russian Roubles (RUB 300,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the company, which will from now on have the following wording:

" Art. 6. (First paragraph). The Company's share capital is set at five billion eight hundred sixty-four million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 5,864,168,000.00) represented by two million nine hundred thirty-two thousand eighty-four (2,932,084) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each."

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about six thousand five hundred euro (EUR 6,500.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document. The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le onze octobre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.082,

ici représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 8 octobre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "Guardian Project Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1445 du 1 er juillet 2011, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2012, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160 106

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent millions de roubles russes (RUB 300.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cinq cent soixante-quatre millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 5.564.168.000,00) à cinq milliards huit cent soixante-quatre millions cent soixante-huit



mille roubles russes (RUB 5.864.168.000,00) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (EUR 2.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces.

L'intégralité des cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prénommée.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent millions de roubles russes (RUB 300.000.000,00), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. (Premier alinéa). Le capital social est fixé à la somme de cinq milliards huit cent soixante-quatre millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 5.864.168.000,00), représenté par deux millions neuf cent trente-deux mille quatre-vingt-quatre (2.932.084) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,00).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: LAC / 2012 / 47984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137959/106.

(120182061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.019.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Haiger 1 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137964/12.

(120182264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



RBS International Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 137.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société RBS International Funding S.à r.l., tenue au siège social de la Société en date du 28 septembre 2012, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au conseil de gérance de la société:

Manacor (Luxembourg) S.A., gérant;

Mutua (Luxembourg) S.A., gérant;

RBS Special Corporate Services B.V., gérant.

- 2) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 3) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
 - 4) Clôture de la liquidation.
 - 5) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2012138237/27.

(120182379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Get International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137970/9.

(120182475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012137974/12.

(120182184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

GPO Advisory (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.706.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GPO Advisory (Lux) S.à r.l. Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137975/12.

(120181941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 12.00 heures le 29 Juin 2012 Extrait des résolutions

4 - L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Administrateurs:

- Gestion & Administration SA, Company Nr. 29441, Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée à tenir en 2013.

Référence de publication: 2012138280/21.

(120181865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.361.680,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 152.172.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of City Healthcare S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.172 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 22 nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938, dated May 5 th, 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed passed by the undersigned notary on July 12 th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2115, dated August 25 th, 2012 (the Articles):

- 1. Mr. Andrey Parvanov MARKOV, hospital administrator, born in Sofia, Bulgaria on August 25 th, 1956, and residing at Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on October 10 th, 2012;
- 2. Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, economist, born in Sofia, Bulgaria on December 8 th , 1973, and residing at 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on October 10 th , 2012;
- 3. Mr. Petar Tzvetanov DUDOLENSKI, economist, born in Sofia, Bulgaria on June 13 th , 1978, and residing at 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on October 10 th , 2012;



- 4. Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, director, born in Varna, Bulgaria on December 7 th, 1962, and residing at Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, Varna 9000, Bulgaria here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Varna, Bulgaria, on October 10 th, 2012;
- 5. Mr. Ivo Spassov PETROV, cardiologist, born in Malorad, Bulgaria on March 18 th , 1965, and residing at Mladost 4, Bl. 473A, Entr. 4, Apt. 2, Sofia 1715, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;
- 6. Mrs. Aneta Ivanova DIMITROVA, banker, born in Svishtov, Bulgaria on April 5 th , 1974, and residing at #01-05, 96 Sophia Rd., Singapore 228164, Republic of Singapore, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on October 10 th , 2012;
- 7. Mr. Luka Angelov ANGELOV, entrepreneur, born in Panagyuriste, Bulgaria on April 25 th , 1962, and residing at Gradus, 1, Pavel Bobekov Square, Panagyurishte 4500, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;
- 8. Mr. Anguel Ivanov ANGUELOV, economist, born in Plovdiv, Bulgaria on January 22 nd, 1982, and residing at Gradus, 110B, Simeonosvsko Shosse Blvd., Sofia 1700, Bulgaria, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on October 10 th, 2012;
- 9. Alvorada Inc., a corporation existing under the Laws of the Republic of Panama, having its registered office at MossFon Building, 2 nd floor, East 54 th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 558255, document 1095332, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Warsaw, Poland, on October 10 th, 2012.

Hereinafter the appearing parties are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. Currently, Mr. Andrey Parvanov MARKOV holds three hundred and thirty-seven thousand six hundred and eighty (337,680) shares, Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV holds three hundred and thirty-seven thousand six hundred and eighty (337,680) shares, Mr. Petar Tzvetanov DUDOLENSKI holds three hundred and thirty-seven thousand six hundred and eighty (337,680) shares, Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA holds three hundred and fifteen thousand (315,000) shares, Mr. Ivo Spassov PETROV holds one hundred and sixty-three thousand eight hundred (163,800) shares, Mrs. Aneta Ivanova DIMITROVA holds one hundred and twenty-six thousand (126,000) shares, Mr. Luka Angelov ANGELOV holds three hundred and thirty-seven thousand six hundred and eighty (337,680) shares, Mr. Anguel Ivanov ANGUELOV, holds three hundred and thirty-seven thousand six hundred and eighty (337,680) shares, Alvorada Inc. holds one hundred and twenty-six thousand (126,000) shares in the share capital of the Company;
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty euro (EUR 942,480) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million four hundred and nineteen thousand two hundred euro (EUR 2,419,200) to three million three hundred and sixty-one thousand six hundred and eighty euro (EUR 3,361,680) by the issuance of nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty (942,480) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.
- 2. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 1 above by the payment by the Shareholders of an aggregate price of one million eight hundred and seventy thousand euro (EUR 1,870,000) which will be paid by contribution in cash out of which nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty euro (EUR 942,480) are to be allocated to the share capital of the Company and nine hundred and twenty-seven thousand five hundred and twenty euro (EUR 927,520) shall be allocated to the share premium account of the Company.
- 3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.
 - 4. Amendment to the shareholders' register of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty euro (EUR 942,480) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million four hundred and nineteen thousand two hundred euro (EUR 2,419,200) to three million three hundred and sixty-one thousand six hundred and eighty euro (EUR 3,361,680) by the issuance of nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty (942,480) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.



Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Renouncement - Subscription - Payment

- 1) Mr. Andrey Parvanov MARKOV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to sixty thousand four hundred and eighty (60,480) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), together with a share premium amounting to fifty-nine thousand five hundred and twenty euro (EUR 59,520) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000) is at the disposal of the Company;
- 2) Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, prenamed and represented as stated above, expressly waives his right to subscribe to any new shares.
- 3) Mr. Petar Tzvetanov DUDOLENSKI, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and seventy-six thousand four hundred (176,400) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), together with a share premium amounting to one hundred and seventy-three thousand six hundred euro (EUR 173,600) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000) is at the disposal of the Company;
- 4) Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, prenamed and represented as stated above, expressly waives her right to subscribe to any new shares
- 5) Mr. Ivo Spassov PETROV, prenamed and represented as stated above, expressly waives his right to subscribe to any new shares;
- 6) Mrs. Aneta Ivanova DIMITROVA, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to seventy-five thousand six hundred (75,600) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1) together with a share premium amounting to seventy-four thousand four hundred euro (EUR 74,400) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000) is at the disposal of the Company;
- 7) Mr. Luka Angelov ANGELOV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred and seventy-seven thousand two hundred (277,200) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1) together with a share premium amounting to two hundred and seventy-two thousand eight hundred euro (EUR 272,800) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000) is at the disposal of the Company;
- 8) Mr. Anguel Ivanov ANGUELOV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred and seventy-seven thousand two hundred (277,200) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1) together with a share premium amounting to two hundred and seventy-two thousand eight hundred euro (EUR 272,800) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000) is at the disposal of the Company,
- 9) Alvorada Inc., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to seventy-five thousand six hundred (75,600) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1) together with a share premium amounting to seventy-four thousand four hundred euro (EUR 74,400) to be allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of one hundred and fifty thousand euro (EUR 150,000) is at the disposal of the Company.

The notary has been given evidence of the contribution in cash of an aggregate price of one million eight hundred and seventy thousand euro (EUR 1,870,000). Out of the above mentioned aggregate subscription price, nine hundred and forty-two thousand four hundred and eighty euro (EUR 942,480) are to be allocated to the share capital of the Company and nine hundred and twenty-seven thousand five hundred and twenty euro (EUR 927,520) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The Shareholders resolve to record that the shareholding of the Company is, further to the capital increase, as follows: SHAREHOLDERS

NUMBER

	OF SHA-
	RES
Mr. Andrey Parvanov MARKOV	398,160
Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV	337,680
Mr. Petar Tzvetanov DUDOLENSKI	514,080
Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA	315,000
Mr. Ivo Spassov PETROV	163,800
Ms. Aneta Ivanova DIMITROVA	201,600
Mr. Anguel Ivanov ANGUELOV	614,880
Mr. Luka Angelov ANGELOV	614,880



Alvorada Inc	201,600
Total:	3,361,680

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolve to amend article 5, paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. first paragraph.** The share capital is set at three million three hundred and sixty-one thousand six hundred and eighty euro (EUR 3,361,680), represented by three million three hundred and sixty-one thousand six hundred and eighty (3,361,680) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The current Shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de City Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.172 (la Société), constituée suivant acte passé le 22 mars 2010 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938, en date du 5 mai 2010, les statuts de la sociétés ont été modifiés en dernier lieu par acte passé le 12 juillet 2012 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2115, en date du 25 août 2012 (les Statuts).

- 1. Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, administrateur d'établissement hospitalier, né à Sofia, Bulgarie le 25 août 1956, ayant son adresse à Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgarie, représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 10 octobre 2012;
- 2. Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, économiste, né à Sofia, Bulgarie le 8 décembre 1973, ayant son adresse au 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgarie, représenté par Madame

Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 10 octobre 2012;

- 3. Monsieur Peter Tzvetanov DUDOLENSKI, économiste, né à Sofia, Bulgarie, le 13 juin 1978, ayant son adresse au 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgarie, représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 10 octobre 2012;
- 4. Madame Venelina Filipova ATANASOVA, directrice, née à Varna, Bulgarie le 7 décembre 1962, ayant son adresse à Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, Varna 9000, Bulgarie, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Varna, Bulgarie, le 10 octobre 2012;
- 5. Monsieur Ivo Spassov PETROV, cardiologue, né à Malorad, Bulgarie le 18 mars 1965, ayant son adresse à Mladost 4, Bl. 473A, Entr. 4, Apt. 2, Sofia 1715, Bulgarie, représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;



- 6. Madame Aneta Ivanova DIMITROVA, banquière, née à Svishtov, Bulgarie le 5 avril 1974, ayant son adresse à #01-05, 96 Sophia Rd., Singapore 228164, République de Singapore, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 10 octobre 2012;
- 7. Monsieur Luka Angelov ANGELOV, entrepreneur, né à Panagyuriste, Bulgarie le 25 avril 1962, ayant son adresse à Gradus, 1, Pavel Bobekov Square, Panagyurishte 4500, Bulgarie, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 8. Monsieur Anguel Ivanov ANGUELOV, économiste, né à Plovdiv, Bulgarie le 22 janvier 1982, ayant son adresse à Gradus, 110B, Simeonosysko Shosse Blvd., Sofia 1700, Bulgarie, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 10 octobre 2012;
- 9. Alvorada Inc., une société panamienne, ayant son siège social à MossFon Building, 2ème étage, East 54 ^e Street, Panama, République du Panama, enregistrée auprès du le Registre Publique Panamien sous le numéro 558255, document 1095332, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Varsovie, Pologne, le 10 octobre 2012.

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Actuellement, Monsieur Andrey Parvanov MARKOV détient trois cent trente-sept mille six cent quatre-vingt (337.680) parts sociales, Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV détient trois cent trente-sept mille six cent quatre-vingt (337.680) parts sociales, Monsieur Peter Tzvetanov DUDOLENSKI détient trois cent trente-sept mille six cent quatre-vingt (337.680) parts sociales, Madame Venelina Filipova ATANASOVA détient trois cent quinze mille (315.000) parts sociales, Monsieur Ivo Spassov PETROV détient cent soixante-trois mille huit cents (163.800) parts sociales, Madame Aneta Ivanova DIMITROVA détient cent vingt-six mille (126.000) parts sociales, Monsieur Luka Angelov ANGELOV détient trois cent trente-sept mille six cent quatre-vingt (337.680) parts sociales, Monsieur Anguel Ivanov ANGUELOV détient trois cent trente-sept mille six cent quatre-vingt (337.680) parts sociales, Alvorada Inc. détient cent vingt-six mille (126.000) parts sociales dans le capital social de la Société;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (942.480.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quatre cent dix-neuf mille deux cents euros (2.419.200.-EUR) à trois millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt euros (3.361.680.- EUR) par l'émission de neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (942.480) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune;
- 2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par le versement par les actionnaires d'un montant global d'un million huit cent soixante-dix mille euros (1.870.000.- EUR) qui seront payés par apport en espèce dont neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (942.480.- EUR) seront alloués au capital social de la Société et neuf cent vingt-sept mille cinq cent vingt euros (927.520.- EUR) seront affectés au compte prime d'émission de la Société;
- 3. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
 - 4. Modification du registre des associés de la Société;
 - 5. Divers.
 - IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société de neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (942.480.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quatre cent dix-neuf mille deux cents euros (2.419.200.-EUR) à trois millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt euros (3.361.680.- EUR) par l'émission de neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt (942.480) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Renonciation - Souscription - Libération

1) Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante mille quatre cent quatre-vingt (60.480) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-neuf mille cinq cent vingt euros (59.520.- EUR) qui sera alloué au compte prime d'émission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de cent vingt mille euros (120.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.



- 2) Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.
- 3) Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-seize mille quatre cents (176.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-treize mille six cents euros (173.600.- EUR) qui sera alloué au compte prime d'émission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de trois cent cinquante mille euros (350.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.
- 4) Madame Venelina Filipova ATANASOVA, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.
- 5) Monsieur Ivo Spassov Petrov, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.
- 6) Madame Aneta Ivanova DIMITROVA, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-quinze mille six cents (75.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-quatorze mille quatre cents euros (74.400.- EUR) qui sera alloué au compte prime d'émission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.
- 7) Monsieur Luka Angelov ANGELOV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-sept mille deux cents (277.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-douze mille huit cents euros (272.800.- EUR) qui sera alloué au compte prime d'émission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.
- 8) Monsieur Anguel Ivanov ANGUELOV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-sept mille deux cents (277.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-douze mille huit cents euros (272.800.- EUR) qui sera alloué au compte prime d'émission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.
- 9) Alvorada Inc., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-quinze mille six cents (75.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-quatorze mille quatre cents euros (74.400.- EUR) qui sera alloué au compte prime démission de la Société; les montants ont été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant global de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total d'un million huit cent soixante-dix mille euros (1.870.000.- EUR) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage dont neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatrevingt euros (942.480.- EUR) ont été attribués au capital social de la Société et neuf cent vingt-sept mille cinq cent vingt euros (927.520.- EUR) ont été alloués au compte prime d'émission de la Société.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE
	DE PARTS
	SOCIALES
M. Andrey Parvanov MARKOV	398.160
M. Ilian Georgiev GRIGOROV	337.680
M. Petar Tzvetanov DUDOLENSKI	514.080
Mme Venelina Filipova ATANASOVA	315.000
M. Ivo Spassov PETROV	163.800
Mme Aneta Ivanova DIMITROVA	
M. Anguel Ivanov ANGUELOV	
M. Luka Angelov ANGELOV	
Alvorada Inc	201.600
Total:	3.361.680

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1** er. Le capital social est fixé à trois millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt euros (3.361.680.-EUR), représenté par trois millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt (3.361.680) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»



Les associés actuels décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications cidessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pandomus afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ deux mille neuf cents euros (2.900.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2012. LAC/2012/48254. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137790/322.

(120182712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.690.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012

Monsieur Marco PEREIRA, demeurant 8 rue Lothaire F-57100 THIONVILLE, est nommé en qualité de co-gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Sandro BELARDI, 13 Bcle Jupiter F-57330 HETTANGE GRANDE, est nommé en qualité de co-gérant, pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un co-gérant.

Pour GROUPE OMEGA ASSURANCES & FINANCE S.à r.l.

Fiduciaire des PM.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012137977/17.

(120182256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.102.

EXTRAIT

En date du 19 octobre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 24 octobre 2012.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138840/15.

(120183120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck